

SEANCE du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le quatre avril, à 18 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire

Nombre de membres :

En exercice : 19

Date de convocation : 31 mars 2023

Qui ont pris part à la délibération : 19

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Carine PLUMIER, Philippe GELIN, Guy BUGAUD Michel BAYLE, Isabelle BON, Sébastien GUILLOT, Mylène PLANKO, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Muriel RUSTAND, Jean-Yves CHARLES,

Absents excusés avec procuration : Dominique FONGARNAND a donné procuration à Jean-Claude BOS, Ophélie GOULEY a donné procuration à Carine PLUMIER, Géraldine SARRON a donné procuration à Joël DEMULE, Valentin CADEL a donné procuration à Sébastien GUILLOT,

Secrétaire de séance : Guy BUGAUD

Rapporteur : Joël DEMULE

N° DE2023-48

Objet : Budget Primitif Budget annexe « Locaux Commerciaux » Année 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants L.2311-1 à L.2343-2 ;
Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi N°82-213 du 2 mars 1982) ;

Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 15 avril ;

Monsieur Joël DEMULE, 3ème adjoint au Maire, chargé des finances, des budgets, des subventions et de la vie économique expose le contenu du budget section Fonctionnement et Investissement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DEMULE, 3ème adjoint au Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Investissement	17 900 €	17 900 €
Fonctionnement	24 400 €	24 400 €
<u>TOTAL :</u>	42 300 €	42 300 €

Précise que le budget de l'exercice 2023 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M14.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Secrétaire
Guy BUGAUD



Le Maire,
Nelly MEUNIER-CHANUT